



Relations sur lieu de travail

Par NoellineD

Bonjour,
Désolée du roman mais je cherche des réponses que je ne trouve nul part?
Il y a bientôt deux ans, j'ai découvert que mon conjoint (collègue) avait une relation amoureuse avec une de nos amie (collègue également) depuis plusieurs mois.
S'en est suivi un arrêt de travail pour tout le monde étant donné le choc et la douleur de cet événement?
Les mois ont passé, nous sommes restés ensemble avec mon conjoint, il a démissionné.
Étant donné mon état, mon poste a été adapté pour être amené à ne plus croiser la collègue concernée.
Cependant, il m'arrive encore par moment d'être amené à la voir et quand c'est ça, je suis au fond du gouffre? même sans la voir, tout le monde sait, alors entre cet événement et mon humiliation toujours présente, c'est très difficile pour moi.

Sachant qu'elle a réitéré à plusieurs reprises avec des gens de l'entreprise ou en contact avec l'entreprise (toujours en couple bien évidemment), j'aurais voulu savoir s'il y avait un moyen de la faire renvoyer? Si le fait de donner une sale image du travail et d'avoir affecté des employés peut donner un argument valable? Je pensais qu'après tout ça, les patrons finiraient par s'en débarrasser mais non?

Par avance, merci

Par jodelariege

bonjour
si dans le cadre de son travail cette employée ne commet pas de faute grave ,satisfait son patron , celui ci n'a aucune raison de la renvoyer

Par kang74

Bonjour

C'est toujours l'employeur qui décide de sanctionner donc non, je ne vois pas bien pourquoi il le ferait .

Je rajouterai, que si cette personne est célibataire , elle est totalement libre d'avoir des relations avec qui elle veut : un employeur ne peut pas s'immiscer dans la vie privée de ses collaborateurs à ce sujet (ce pourquoi des couples se forment ... entre collègues, et ce pourquoi vous couchiez avec votre mari sans rendre de compte)
Par de là, les seules personnes qui pourraient être fautives, ce sont celles qui ont une relation avec elle, alors qu'elles n'étaient pas disponibles , et avaient leur conjoint qui travaillaient avec elle : ce sont leurs actes à eux qui perturbent la vie de l'entreprise, pas les siens .

Par de là, mise à part s'il y a plainte pour viol ou agression sexuelle, cette personne n'est pas responsable de votre état puisqu'elle ne vous doit rien .

Par Isadore

Bonjour,
Sur le plan légal, les personnes non mariées ou passées ne doivent rien à personne. En concubinage, la fidélité est une affaire purement humaine et morale. Dans la relation qu'il a eu, seul votre mari est fautif à votre égard.

Comme l'ont dit les autres, la vie sentimentale des salariés n'est pas l'affaire de l'employeur.

Voyez un médecin afin de vous faire aider. Il n'y a pas de raison de vous sentir humiliée alors que vous êtes la victime. Ce n'est pas à vous d'avoir honte.

Sauf si elle néglige son travail au profit de ses aventures sentimentales, cette personne peut coucher avec tout le personnel sans être fautive.

Par CToad

Bonjour,

même avis que mes collègues.

Cordialement,

CToad

Par NoellineD

Merci à tous de votre retour

Par jodelariege

avec plaisir.